

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2025-057

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise SARL AL CONCEPT, 9, rue Victor Hugo à EMERCHICOURT (59580), relative aux travaux de réaménagement des espaces verts et création de 5 places de parking, à partir du 14 octobre 2025, pour une durée de 10 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, le stationnement de tous les véhicules sera interdit, sur les trottoirs du n° 10 au n°17 de la rue François Dechy, hormis les véhicules de l'entreprise AL CONCEPT à partir du lundi 13 octobre 2025 à 19 heures, pour une durée de 10 jours.

#### Article 2 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise AL CONCEPT, pour permettre l'application des présentes dispositions.

#### Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

#### Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice de l'entreprise AL CONCEPT
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain

Fait à Emerchicourt, le 09 octobre 2025

Le Maire,

Régis ROUSSEL

